

Les enseignants marchent à l'ombre des juges

Le programme d'observation des juges permet, bien sûr, aux enseignants de voir ce qui se passe dans les coulisses des tribunaux, mais il s'agit d'une voie à deux sens où les juges, la Couronne, les avocats et les autres membres de l'appareil judiciaire ont aussi l'occasion d'apprendre des enseignants comment les jeunes apprennent et comment ils réagissent au système judiciaire.

On trouve un ardent défenseur des visites d'observation des juges par les enseignants en la personne du juge Lloyd Budzinski de la Cour de justice de l'Ontario, qui a récemment présenté le programme dans sa salle d'audience de l'avenue Finch Ouest, à Toronto. Au cours d'un de ces jours d'observation des juges en août, le juge Lloyd Budzinski et les enseignants ont partagé des idées sur les jeunes, leurs méthodes d'apprentissage et les répercussions des sentences sur les élèves. Les deux partenaires ont trouvé l'expérience fort enrichissante. « Il est important que les juges reçoivent des commentaires des enseignants et vice versa » a dit le juge Budzinski, qui présidait ce jour-là un tribunal de jeunes où il a déterminé des sentences, étudié des demandes de mise en liberté sous caution et décidé de renvois.

« Un autre avantage de ce processus est l'élaboration de relations entre nous et les enseignants, de façon à ce que ceux-ci puissent faire des suivis après la visite en appelant les juges, les avocats de la Couronne ou de la défense, les agents de probation ou les représentants de l'aide juridique rencontrés durant la journée, pour poser des questions sur le système de justice ou pour inviter des conférenciers dans leur salle de classe. »

Le juge Budzinski recommande d'être souples dans la planification des visites car il est impossible de se fier aux procédures ou de déterminer d'avance quelle sera la durée. Des plans de rechange, comme d'être au courant de ce qui se passe dans les autres salles, rendent les visites plus productives. Pour donner aux enseignants un bon aperçu du rôle d'un juge, Son Honneur leur permettra, selon la cause, de s'asseoir à l'avant de la salle. Entre les causes, on peut avoir des occasions de discuter. Lors d'une visite en août, le juge Budzinski a fait sortir les avocats pendant une pause pour expliquer aux enseignants les subtilités d'une cause qui précédait. Les pauses du midi sont aussi propices à la discussion de questions et de réponses détaillées.

Les occasions d'observation d'un juge peuvent être transmises aux enseignants par les représentants des conseils scolaires locaux. Si vous voulez de l'aide pour faire le contact avec votre conseil scolaire local, contactez le ROEJ.



Le juge Budzinski avec des enseignants durant une journée d'observation des juges en août.